

## Les Démarches de l'Apprentissage

### 1 / Devenir Apprenti(e)

Les conditions pour devenir apprenti(e)

- être âgé(e) de 16 ans au moins dans l'année et ne pas avoir atteint l'âge de 30 ans à la date d'entrée en apprentissage. Les jeunes de 15 ans peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé le premier cycle d'enseignement secondaire (classe de 3<sup>e</sup>)
- avoir un maître d'apprentissage
- être reconnu(e) apte par la Médecine du Travail. Une visite médicale est organisée par l'employeur dans le mois qui suit l'embauche.

### 2 / Pour être accueilli au CFA

- Prendre contact par téléphone avec le CFA (coordonnées ci-dessous) pour fixer une date de tests écrits de positionnement.
- Par ailleurs, un entretien individuel est organisé pour valider le projet de formation et informer du fonctionnement du CFA
- A l'issue de l'entretien un dossier d'inscription est remis au candidat à l'apprentissage, contenant entre autre une fiche « recrutement d'un apprenti(e) »
- Dans le même temps une recherche d'entreprise d'accueil est indispensable pour la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Le CFA pourra vous accompagner dans vos démarches de recherche.



### 3 / Un contrat de travail

- Après réception de la fiche recrutement d'un apprenti(e), le CFA transmet le contrat d'apprentissage à l'entreprise. Le contrat d'apprentissage est rempli et signé par l'employeur et l'apprenti(e) (ainsi que son représentant légal s'il est mineur).
- La durée du contrat : c'est un contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans assorti d'une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.
- Les horaires : l'apprenti(e) comme tout salarié (e) travaille selon la réglementation en vigueur du secteur professionnel. Le temps passé en CFA compte comme temps de travail.
- Les congés : comme tous les salariés de l'entreprise, l'apprenti(e) bénéficie de 5 semaines de congés hors période de cours

## CFA Nantes Terre Atlantique

### Site de Guérande

12 rue de la Fauvette  
44350 GUERANDE  
Tél : 02.40.24.86.80

### Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaière – CS 60117  
44817 ST HERBLAIN cedex  
Tél : 02.40.94.86.08  
Mail : [cfa@nantes-terre-atlantique.com](mailto:cfa@nantes-terre-atlantique.com)

### Site de Nozay

32 route de Creuset - La Tardivière  
44170 NOZAY  
Tél : 02.40.79.48.60

## 4 / Quel salaire ?

Le salaire de l'apprenti(e) est calculé selon un pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Il varie selon l'âge de l'apprenti(e) et l'année d'apprentissage.

Salaire minimum brut mensuel				
Année d'exécution du contrat	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% (453,33€)	43% (721,96€)	53% (889,86€)	100% (1 678,99€)
2 <sup>ème</sup> année	39% (654,80€)	51% (856,28€)	61% (1024,18€)	
3 <sup>ème</sup> année	55% (923,44€)	67% (1124,92€)	78% (1309,61€)	

*Ces barèmes peuvent évoluer en fonction des conventions collectives (ex : agriculture, floriculture, maraîchage).  
Les parents de l'apprenti(e) continuent de percevoir les allocations familiales tant que celui-ci (celle-ci) ne touche pas plus de 55% du SMIC.*

Base mensuelle : 151.67 heures  
SMIC brut horaire : 11,07€ au 1<sup>er</sup> août 2022

## 5 / Les Aides aux Apprentis (es)

- Aide au permis de conduire : 500 euros (sous conditions d'éligibilité)
- En fonction de la Convention Collective de l'entreprise, une aide forfaitaire pourra être attribuée pour la prise en charge
  - ↪ des équipements pédagogiques
  - ↪ des frais de restauration
  - ↪ des frais d'hébergement



CE PROJET EST COPINANCÉ PAR  
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

